



KINGDOM OF BELGIUM

Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Monsieur Philippe Kridelka, Ambassadeur,
Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Réunion en « formule Arria »

**« 20^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome :
réflexions sur la relation entre la Cour pénale internationale et le
Conseil de sécurité »**

New York, le 24 juin 2022

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais remercier l'Irlande pour l'organisation de cette réunion et les orateurs invités pour leurs exposés fort éclairants.

La Belgique soutient activement la Cour pénale internationale en tant que contributeur majeur à la lutte contre l'impunité dans le cas où l'Etat compétent n'a pas la volonté ou est dans l'incapacité de mener véritablement à bien l'enquête ou les poursuites. Ceci participe à la prévention de nouveaux crimes et jette les bases d'une paix durable. Les victimes méritent un système efficace pour mettre en œuvre la responsabilité des auteurs des pires atrocités.

Pour atteindre ces objectifs, la Cour a besoin de la coopération des Etats, parties ou non parties, mais aussi des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies et son Conseil de sécurité en particulier. Dans ce contexte, mon intervention se concentrera aujourd'hui sur trois points spécifiques : les mesures concrètes qui pourraient être prises pour une plus grande interaction entre la Cour et le Conseil ; la plus-value du point focal pour la CPI au Conseil de sécurité ; et la nécessité d'encadrer le recours au droit de veto en cas d'atrocités de masse.

Premièrement, il existe **différents moyens de renforcer les échanges et la coopération entre le Conseil de sécurité et la CPI**. Je voudrais ainsi rappeler trois des propositions concrètes faites il y a quatre ans lors d'une première réunion en « formule Arria » organisée à ce sujet par les Pays-Bas:

Tout d'abord, la définition d'une procédure spécifique de suivi en cas de renvoi d'une situation par le Conseil au Procureur de la CPI. Ceci devrait à tout le moins exister en cas de notification par la Cour de la non-coopération d'un Etat qui y est obligé.

Ensuite, l'inscription sur les listes de sanctions des personnes contre lesquelles la Cour a émis un mandat d'arrêt. Ceci permettrait à tout le moins au Conseil de réagir au défaut de coopération des Etats dont dépend l'exécution de ces mandats d'arrêt. En particulier, le Conseil ne devrait pas rester indifférent à ces situations lorsqu'elle concernent les affaires dont il a lui-même saisi la Cour.

Enfin, la prise en charge des dépenses liées à la saisine de la CPI par le Conseil de sécurité, conformément à l'article 115, b) du Statut. Il est en effet anormal de faire peser la charge financière de ces enquêtes uniquement sur les Etats parties au Statut de Rome.

J'en viens maintenant à mon second point. La Belgique se félicite du rôle joué par le Mexique qui lui a succédé en janvier 2021 comme **point focal pour la CPI au Conseil de sécurité**. Cette fonction est primordiale en ce qu'elle assure un relais efficace de nature informelle entre la Cour et les Etats parties qui siègent au Conseil, mais également envers ceux qui n'en sont pas membres. Depuis sa création il y a un peu plus de dix ans, le point focal a ainsi contribué à promouvoir l'action de la Cour dans le cadre des discussions au sein du Conseil.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il est regrettable que, depuis l'entrée en vigueur du Statut de Rome, seules deux situations aient été déférées par le Conseil à la Cour, à savoir le Darfour et la Libye. En cas de situation d'atrocités de masse, le Conseil doit être en mesure de prendre ses responsabilités et d'adopter des mesures coercitives si nécessaire. **L'utilisation ou la menace du droit de veto** par ses membres permanents est dans ce cas inacceptable. C'est pourquoi la Belgique a adhéré au code de conduite du Groupe ACT et continue à pleinement soutenir l'initiative franco-mexicaine pour encadrer le droit de veto en cas de crimes d'atrocité.

Je vous remercie.